

**A PROPOS DU CCF ... DOCUMENT de CADRAGE :**  
**- Actualisation -**

<b>Qui évalue ?</b>	
<p>« Si un professeur n'a pas d'élèves de terminale, peut-il/doit-il être examinateur lui aussi ? »</p>	<p>OUI. L'évaluation est conduite par <b>les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement</b> quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. <b>Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.</b></p>
<p>« Comment <b>se montrer objectif</b> lorsqu'on interroge ses propres élèves ? »</p>	<p><b>Les grilles de notation fournies par les textes officiels sont claires et très précises.</b> Elles permettent une notation « au plus juste en fonction de la qualité de la prestation du candidat ».</p> <p>Il s'agit pour l'enseignant -lors du CCF- <b>de noter la prestation du candidat à un moment « T »</b> : la qualité de la prestation en situation et <b>non de prendre en compte les efforts, les difficultés en amont des élèves...</b></p> <p>Il faut bien faire la <u>différence entre CCF et contrôle continu.</u></p> <p><b>La présence de l'inspecteur</b> lors de la passation de CCF permet également d'accompagner les enseignants dans la lecture et l'utilisation de la grille de notation.</p>
<p>« Ne serait-il pas possible de <b>constituer un jury de deux professeurs</b> pour garantir la neutralité et l'équité ? »</p>	<p><b>NON.</b> Les annexes des arrêtés parlent du <b>professeur (ou de l'examineur) au singulier.</b></p> <p>Cette option serait pour le moins... dispendieuse.</p> <p><b>Les candidats qui seraient interrogés par deux professeurs pourraient estimer</b> ne pas avoir traités de la même façon que ceux qui auront été interrogés par un seul professeur.</p>
<b>Calendrier et "organisation pratique " du CCF</b>	
<p>« Y a-t-il une <b>date butoir</b> pour faire passer le CCF ? »</p>	<p>OUI : les notes doivent être remontées au rectorat (service de la Division des Examens et Concours) <b>au plus tard le 17 Juin 2013</b> inclus.</p>
<p>« <b>Passation du CCF et convocations des professeurs aux examens traditionnels :</b> Quelle est la priorité ? »</p>	<p><b>Pas de « priorité » définie dans les textes.</b></p> <p><u>Les deux font partie des obligations de service.</u></p>

	<p><b>Une concertation des décisions prises par le chef d'établissement –les enseignants et les services du rectorat permet d'éviter un « chevauchement des évènements ».</b>  Il s'agit de prendre en compte les <b>dates à éviter in situ</b> (autres CCF - PFMP- sorties scolaires- portes ouvertes...) les <b>dates dites nationales</b> (épreuves ponctuelles- corrections de certaines épreuves-jours fériés ou vacances scolaires) et <b>date butoir de remontée des notes : 15 Juin.</b></p> <p><b>NB : les enseignants PLP lettres-anglais seront cette année convoqués pour les corrections Bac Pro Lettres.</b></p>
<p>« Les CCF se déroulent-ils <b>pendant les heures de cours ou en dehors ?</b> »</p> <p>« <b>Si les CCF se déroulent pendant les heures de cours, que font les autres élèves ?</b> »</p> <p>« <b>Si les CCF se déroulent en dehors de cours, les professeurs sont-ils rémunérés ?</b> »</p> <p>« <b>Faut-il banaliser des demi-journées pour les élèves pour le déroulement des CCF LVE ou adopter la méthode de prélèvement des élèves dans leurs cours habituels ?</b> »</p>	<p><b>Les deux sont possibles MAIS</b> les élèves ont déjà peu d'heures de cours d'anglais par semaine : il ne semble pas judicieux d'organiser la passation du CCF sur les créneaux des heures de cours.</p> <p><b>Solutions à trouver et à négocier au sein de l'établissement :</b>  Travail personnel au CDI ? prise en charge des autres élèves (A.P ?) travail en permanence ?</p> <p>Oui. Par contre, il paraît plus prudent <b>d'aborder cette question en amont du CCF avec le chef d'établissement</b> car le rectorat accorde bien une enveloppe budgétaire mais globale à chaque établissement pour la rémunération des passations des CCF...</p> <p><b>Aucune règle n'est établie d'avance.</b> Il convient de choisir la meilleure solution pour tout le monde : les élèves, les collègues des autres disciplines et le fonctionnement de l'établissement.</p>
<p>« Comment <b>convoquer les candidats au CCF d'anglais ?</b> »</p>	<p><b>L'inscription dans le carnet de correspondance (ou le livret pour les apprentis) de la date du CCF doit être signée par les parents.</b></p> <p><b>Cette confirmation écrite vaut convocation.</b></p> <p><b>L'établissement peut éventuellement envoyer une confirmation écrite via la poste selon le « profil » du candidat.</b> (absences récurrentes ou de longue durée etc...)</p>
<p><b>Les 3 parties spécifiques du CCF d'anglais</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>PARTIE 1</u></b></p> <p>« Comment <b>être sûr(e) que chaque candidat présente bien la liste des trois thèmes lors du CCF ?</b> »</p> <p>« Comment être certain que ma/mon collègue qui interroge les élèves ait bien cette liste ? »</p>	<p>Cette liste des 3 thèmes <b>doit être validée par l'enseignant</b> qui a la charge des élèves durant l'année scolaire du CCF.  <b>Cette validation doit se faire bien en amont du CCF.</b></p> <p><b>Seul le document académique en annexe doit être dument complété par le candidat et signé par l'enseignant qui valide la liste des 3 thèmes.</b></p>

<p>« Est-ce que <b>les thèmes ont obligatoirement un rapport avec les séquences du cours</b> ? »</p> <p>« Un élève peut-il choisir comme thème sa <b>PFMP effectuée en France</b> ? »</p> <p>« Si un élève a envie de parler <b>d'une expérience personnelle qui lui tient à cœur mais qui s'est produite dans un pays non anglophone</b>, peut-on l'accepter ? »</p> <p>« Qui choisit le thème le jour du CCF ? »</p> <p>« Si l'élève est incapable de s'exprimer sur le thème choisi par l'enseignant ? »</p> <p>« Comment évaluer un par cœur parfait : 6 points ? »</p> <p>« Le candidat peut-il apporter <b>un support visuel</b> ? »</p>	<p><b><u>L'élève se présente le jour du CCF avec cette liste officielle.</u></b>  Une fois l'élève interrogé, <b>l'enseignant garde cette liste et la consigne dans le dossier CCF que le chef d'établissement garde à disposition de l'inspecteur.</b>  <b>Un oubli de liste peut exceptionnellement se produire...</b> les enseignants doivent donc garder trace des listes <u>en amont du CCF</u> et se les communiquer entre eux... (dans le cas où les enseignants n'interrogent pas leurs élèves).</p> <p>Non. La liste élaborée est une <b>liste personnelle et individuelle qui résulte de choix de l'élève</b> (même s'il appartient au professeur de guider et d'orienter ces choix). Cela ne veut pas dire pour autant que les élèves doivent présenter des thèmes systématiquement différents de ceux de leurs camarades.</p> <p>Il serait évidemment préférable que cette PFMP ait été effectuée à l'étranger mais...  Dans un tel cas, l'enseignant peut inviter l'élève à réfléchir à la transposition de son expérience à l'étranger...</p> <p>Pourquoi pas ? mais attention, <b>en aucun cas cette solution ne doit devenir une solution de « repli » par défaut et pour tous les élèves...</b></p> <p><b>En aucun cas l'élève.</b> Les textes officiels sont très clairs. Pas de tirage au sort non plus. <b>C'est l'enseignant qui choisit.</b></p> <p><b><u>Aucune raison de lui proposer de changer de thème ou sujet.</u></b>  Il obtient la note « zéro » dans la colonne A de la grille. S'il s'agit d'un refus catégorique de parler/ de s'exprimer : Zéro colonne A+B</p> <p>Tout d'abord, ce sont les simulations faites en cours en amont sur d'autres thèmes (dès la 2<sup>nde</sup>) qui permettront d'éviter le par cœur à "tout prix"  Ensuite, même si le professeur estime que les 6 pts de la colonne A peuvent être donnés, reste à voir la colonne B lors de la partie 2... cette partie sera bien révélatrice... de la compétence orale des élèves.</p> <p>C'est une question de bon sens : les (quelques) documents <u>personnels</u> doivent rester de simples appuis éventuels aux propos de l'élève. (ex : photo d'un évènement, d'un personnage...) Il ne faut pas tomber dans le piège qui serait du type « dossier » fourni par l'élève.</p>
--	---

<p style="text-align: center;"><b><u>PARTIE 2</u></b></p> <p>« Comment <b>tenir 5 minutes dans la partie 2 quand l'élève n'a même pas 'fait' 1 minute</b> dans la 1ère partie ? »</p> <p>« Que faire si un candidat a parfaitement synthétisé les idées principales du texte dès la première question posée ? »</p> <p>« La reformulation d'une question est-elle considérée comme une nouvelle question ? »</p> <p>« Que faire si le candidat <b>refuse tout échange</b> ? »</p>	<p>Attention : le texte officiel stipule que <b>cette phase d'interaction porte sur la présentation du candidat. Il ne s'agit en aucun cas pour l'enseignant de poser des questions sur la personne qui est en face (le candidat) mais bien sur la présentation-du thème- faite par le candidat.</b></p> <p>L'indication 5 mn maximum n'implique pas qu'un candidat doit absolument parler 5mn. Il s'agit <b>d'évaluer la qualité</b> de la présentation (partie 1). L'enseignant doit donc- à partir de ce qui a été dit par le candidat- engager avec lui une conversation.</p> <p>On lui en pose trois de plus (pour arriver à 4) : des questions d'approfondissement ou d'élargissement (voire de détail) doivent tout de même être possibles/envisageables.</p> <p>Oui. L'objet visé est certes le même mais la question est différente.</p> <p>Refus caractérisé : zéro.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>PARTIE 3</u></b></p> <p>« Faut-il poser les mêmes questions à tous les élèves interrogés sur un même support ? »</p> <p>« Est-il possible de choisir une recette de cuisine ou une notice descriptive ? »</p> <p>« Peut-on fournir <b>des aides lexicales</b> ? Si oui combien ? »</p> <p>« Le document peut-il avoir un lien avec la spécialité du candidat ? »</p> <p>« Peut-on adapter le choix du support au niveau individuel/personnel des élèves ? »</p> <p>« Peut-on avoir une banque de données académique ? »</p>	<p>Non. Ces questions découlent des réponses successivement fournies ou pas par le candidat.</p> <p>Rien ne l'interdit mais, effectivement, <b>ce type de documents (descriptif, pratique, injonctif, etc.) risque d'enfermer la prestation du candidat dans les trois premiers niveaux</b> de la grille. Le texte doit comporter un minimum d'implicite (« un point de vue » de l'auteur par exemple...)</p> <p>Oui, mais en petit nombre (trois ou quatre maximum). Si l'on est amené à en fournir beaucoup, c'est très certainement que le support est mal calibré et d'un niveau trop difficile.</p> <p>Oui, <b>sans spécialisation excessive.</b></p> <p>Non. Le document (tous les documents) est (doivent être) « calibré(s) » au <b>niveau B1+</b>.</p> <p><b>NON</b></p>

## Le déroulement pédagogique du CCF

<p>« Faut-il faire des CCF blancs ? »</p>	<p>S'il est question d'une répétition "grandeur nature" du CCF : NON</p> <p>Par contre, s'il est question de <b>privilégier des simulations en classe de telle ou telle partie de l'épreuve : OUI</b></p> <p><b>L'enseignant peut ainsi interroger tout élève volontaire ou désigné et demander éventuellement à la classe d'évaluer la prestation de leur camarade en utilisant la grille d'évaluation du CCF.</b></p>
<p>« <b>Peut-on scinder l'épreuve ?</b> ... en faire passer une partie un jour, une autre partie un autre jour ? ou des parties à des moments différents de l'année ? »</p>	<p>NON</p>
<p>« <b>Doit-on attendre que les 5 mn accordées à l'Expression Orale en Continu se soient écoulées</b> pour aborder l'Expression Orale en Interaction ? »</p>	<p>Non. Si <b>en dépit de relance ou d'invitation</b> à s'exprimer, le candidat ne peut plus produire le moindre énoncé, alors l'enseignant passe à la 2<sup>ème</sup> partie en le signifiant au candidat.</p>
<p>« <b>Combien de minutes</b> doit-on laisser au candidat pour la lecture du texte en <b>Compréhension Ecrite (3e partie) ?</b> »</p>	<p><b>La prise de connaissance doit être rapide</b> ; aussi rapide qu'elle peut l'être dans la vie courante ou professionnelle.</p> <p>Par conséquent, <b>sa durée ne devrait pas excéder une à deux minutes</b>, tout au plus. <b><u>Ce laps de temps est compris dans les cinq minutes dévolues à cette partie de l'épreuve.</u></b></p> <p>Il est donc <b>impératif d'entraîner les élèves</b> tout au long des années de formation à la réussite de cette 3<sup>ème</sup> partie.</p> <p><b>En aucun cas le texte n'est « retiré » au candidat</b> au bout de "2 minutes" une fois que celui-ci en a pris connaissance.</p>

## L'évaluation et la notation

<p>« Il est difficile de transformer les points de la grille d'évaluation en note chiffrée. »</p> <p>« <b>Absence au CCF et re-convocations ?</b> Quand ? Session de rattrapage en juin ou en septembre avec convocation de la DEC ? »</p>	<p>Pour chacune des quatre colonnes, il s'agit de situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et d'attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales- <b>pas de demi-points</b>).</p> <p><b>Deux cas peuvent se présenter</b> : l'absence est <u>justifiée</u> ou n'est <u>pas justifiée</u>. <b>La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier le motif de l'absence. [...]</b></p> <p>➤ <b>Absence non justifiée</b> : L'unité ou épreuve comprend une seule situation d'évaluation : les évaluateurs indiquent "absent " pour l'unité évaluée par contrôle en cours de formation. <b>LE DIPLOME NE PEUT ETRE DELIVRE.</b></p>
--	---

➤ **Absence justifiée à une situation unique d'évaluation : une autre date doit être proposée au candidat pour la situation manquée.**

En cas d'impossibilité (ex. arrêt de longue durée du candidat), la note zéro lui est attribuée pour la situation manquée.

**Le diplôme peut lui être attribué s'il obtient par compensation la note moyenne requise pour l'obtention du diplôme.**

Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement.